



## FORMALITES ADMINISTRATIVES DIVERSES

### Déménager

Tout changement de domicile, même à l'intérieur de la commune, doit être annoncé dans les 14 jours au bureau du contrôle des habitants / office de la population.

### Changer d'état civil

Naissances, mariages, décès... Il est nécessaire d'annoncer à l'administration les modifications importantes de votre état civil. Il existe 6 offices d'état civil en Valais : Brig, Visp, Sierre, Sion, Martigny, Monthey. Annoncez vos changements au bureau de votre région.

Afin d'éviter des problèmes ultérieurs avec l'administration de votre pays d'origine, pensez à annoncer également les changements à votre consulat ou à votre ambassade. Cette recommandation vaut également pour les binationaux.

### Ouvrir un compte en banque

La Suisse est le pays des banques ! Vous avez donc l'embaras du choix pour ouvrir un compte en banque. Il n'y a pas de conditions particulières pour pouvoir ouvrir un compte. Présentez-vous simplement au guichet avec une pièce d'identité.

Renseignez-vous bien avant de faire votre choix ; toutes les banques ne privilégient pas le même segment de clientèle ; ça vaut la peine de comparer !

La Poste rend également certains services des banques.

### Envoyer de l'argent à l'étranger

Pour transférer de l'argent à l'étranger, 4 possibilités s'offrent à vous :

- les banques
- la poste
- les sociétés de transfert de fonds
- les systèmes de paiement en ligne

### Payer des impôts

Les impôts servent à financer les tâches publiques assumées par l'Etat. La Suisse étant une confédération, les impôts se paient à 3 niveaux : la commune, le canton et la confédération.

Avec un permis de séjour L ou B, l'impôt est prélevé à la source par l'employeur.

Avec un permis C ou la nationalité suisse, vous devez remplir chaque année une déclaration d'impôt et compter avec cette charge dans votre budget !

### Echanger son permis de conduire

Vous disposez de 12 mois dès votre arrivée en Suisse pour échanger votre permis de conduire contre un permis de conduire suisse. Le service de la circulation routière renseigne sur les démarches à entreprendre.

### Importer son véhicule

Lors de votre arrivée en Suisse, si vous possédez une voiture depuis plus de 6 mois, vous pouvez l'importer comme affaires de déménagement sans frais de douanes. Si elle a moins de 6 mois, vous devrez payer une taxe d'importation.



### Transports en commun

Les transports en public suisses sont efficaces. Le réseau est dense et bien organisé. Les horaires sont, conformément à la tradition suisse, respectés à la minute!

Il existe de nombreuses offres qui rendent les transports en commun meilleur marché et attractifs. Renseignez-vous à la gare (ferroviaire ou routière) la plus proche de chez vous.

### Numéros de téléphone d'urgence

Police	<b>117</b>
Feu	<b>118</b>
La Main Tendue (aide et soutien moral par téléphone)	<b>143</b>
Urgences	<b>144</b>
Intoxications	<b>145</b>
Ligne d'écoute pour les jeunes	<b>147</b>
Renseignements téléphoniques	<b>1811</b> ou <b>1818</b> ou <b>1850</b>